

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 15 décembre 2025

Présents : MM. , J.P. LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (CD), , MME N. OLLIVIER, MME RUPERT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

VETERANS

D2-B du 07/12/2025
53448508 YVELINES US 31 / MAGNY 78 FC 31

SENIORS

D5-A du 07/12/2025
54728356 POISSY FC 3 / ENT. MEZIERES MAULE 3

U17

D2-U du 07/12/2025
54926972 MESNIL LE ROI AS 1 / NEAUPHLE PONT 2

U16

D2-U du 07/12/2025
53440926 LIMAY ALJ 22 / VILLENNES ORGEVAL FC 22

U15

CY du 06/12/2025
55194625 MANTOIS 78 FC 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE AS 1

U14

N3-H du 06/12/2025
53443628 HOUILLES AC 23 / VILLENNES ORGEVAL FC 23

FORFAIT NON AVISE 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D5-A DU 14/12/2025
54711849 FONTENAY ST PERE AS
D5-C DU 14/12/2025
54711849 CLAYES SS/BOIS U.S.M

SENIORS FEMININES

D1-A DU 13/12/2025
54711849 PLAISIR ENTENTE

U16

D1-A DU 07/12/2025
53434100 MAISONS-LAFFITTE F.C 21
D2-B DU 07/12/2025
53440820 ELANCOURT O.S.C. 21

U15

D3-C du 13/12/2025
53442057 ABLIS 78 SUD

U14

N3-B DU 29/11/2025
54787582 HOUILLES A.C. 25

FORFAIT NON AVISE 2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U14

N3-C du 13/12/2025
54787827 HOUILLES A.C. 24
N3-B du 13/12/2025
54787827 HOUILLES A.C. 25

FORFAIT AVISE 1ER FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U15

D3-C du 13/12/2025
53442056 ST CYR AFC

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D5-C DU 14/12/2025
54725510 CROISSY US 2 / CHESNAY 78 FC 3
Arrêt du match à la 45° suite à effectif insuffisant de l'équipe de CROISSY.
La Commission dut match perdu par pénalité -1 points 0 but pour donner le gain à Le Chesnay 3pts 7 buts.

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCHS

VETERANS

D2-B DU 18/12/2025
53448498 CHESNAY 78 FC 31 / BANQUE DE FRANCE AS 31
Courrier du Chesnay signalant l'impossibilité de jouer le 18/12.
La Commission dit match à jouer le 22/02/2026.

D4-A DU 18/12/2025
54703210 ANCIENS MANTOIS 31 / VILLENNES ORGEVAL 32
Courrier des ANCIENS DU MANTOIS informant de ne pas avoir de terrain de disponible le Jeudi.
La Commission dit match à jouer le 22/02/2026
La Commission dit amende 8€ à Anciens du Mantois (annexe 2 du RS courrier sans référence de match)

D4-C DU 18/12/2025
54705367 RAMBOUILLET YVEL.31 / VIROFLAY U.S.M. 31
Courrier de Viroflay demandant le report du match.
La Commission dit match à jouer le 22/02/2026.

U17

D2-U DU 04/01/2025
54926937 MESNIL ST ENIS ASL 1 / CHATOU AS 2
Courrier des clubs demandant le report du match ne pouvant se dérouler ni le 17/12 ni le 4/01.
La Commission dit match à jouer à une date ultérieure et demande aux clubs de se mettre d'accord avant le 22/12 à 12H.
La Commission rappelle par ailleurs qu'il impossible de demander l'avis systématique des clubs afin de procéder au reports.

U18

D2-A DU 21/12/2025
53433915 CARRIERES S/S US 1 / BOUGIVAL FOOT 1
Demande de BOUGIVAL pour reporter ce match.
La Commission dit match à jouer à jouer le 11/01/2026

U15

D3-B du 20/12/2025
53441927 CHESNAY 78 FC 1 / FEUCHEROLLES USA 1
Courrier de FEUCHEROLLE demandant à jouer le 10/01/2026.
En attente de l'accord de Le CHESNAY avant Vendredi 19/12 à 12H.

FUTSAL SENIORS

D1-A DU 22/12/2025

5464614 TRAPPES YVEL. 2 / JOUAR PONTCHARTRAIN 1

Les installations étant fermées par la municipalité, la Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

LUNDI SOIR

POULE A DU 05/01/2026

54939996 CHANTELOUP LES VIGNES US 1 / CROISSY US 1

Demande de CROISSY pour reporter ce match.

Cette étant une date officielle au calendrier, le motif n'est pas recevable.

COURRIERS

528461 MESNIL LE ROI AS

Le club nous informe de deux matches à la même heure à domicile, U16 D3B et U17 D2-U.

La Commission dit match U16 D3-N N° 53434214 à jouer à 15H.

581440 LE VESINET FC / 860687 VESINET SCI

Courrier de la Mairie du Vésinet informant de la fermeture des installations jusqu'au 8 mars 2026.

La Commission demande aux deux clubs de trouver des solutions de repli.

TIRAGE COUPES

Le tirage a eu lieu lors de la Commission du Lundi 15 décembre 2025.

U18

1/8ème de finale
Dimanche 11 janvier 2026

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort de la Coupe des Yvelines [en cliquant ici](#).

U17

1/8ème de finale
Dimanche 11 janvier 2026

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort de la Coupe des Yvelines [en cliquant ici](#).

U16

1/8ème de finale
Dimanche 11 janvier 2026

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort de la Coupe des Yvelines [en cliquant ici](#).

U15

1/8ème de finale
Dimanche 11 janvier 2026

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort de la Coupe des Yvelines [en cliquant ici](#).

YVELINES FOOT N° 1869

U14

1/8ème de finale
Dimanche 11 janvier 2026

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort de la Coupe des Yvelines [en cliquant ici](#).

U14

1/8ème de finale
Dimanche 11 janvier 2026

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort de la Coupe du Comité [en cliquant ici](#).

MATCHES REMIS

A JOUER LE 04/01/2026

SENIORS

D4-A

53437637 HARDRICOURT US 3 / VILLENNES ORGEVAL 2

A JOUER LE 10/01/2026

U15

D2-B

53441689 TRAPPES ES 2 / BAILLY NOISY SFC 1

A JOUER LE 11/01/2026

SENIORS

D3-A

53437220 ROSNY CS FOOT 1 / ST GERMAIN EN LAYE 1

D4-A

53437678 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / OLYMP. MANTES FC 1

CDM

D1-A

53450004 VELIZY FRANCO PORT. 6 / ACHERES BENFICA A.P. 5

U18

D3-A

53439720 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / GARGENVILLE 21

A JOUER LE 21/02/2026

U18

D3-A

53441787 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / VINSKY FCM 1

A JOUER LE 22/02/2026

VETERANS

D2-B

53448507 ABLIS SUD 78 31 / VILLEPREUX F.C. 31

D3-B

53448782 POIGNY LA FORET US 31 / VOISINS F.C. 32

D4-A

54703249 ISSOU AS 31 / BOUGAINVILLEES AFDOM 31

D4-B

54704212 BEYNES F.C. 32 / MARLY LE ROI U.S. 31

D5-C

53435773 VILLIERS MAHIEU AS 31 / BEYNES F.C. 33

D5-A

54711845 JUZIERS F.C. 31 - GUITRANCOURT-MEUL 32

U18

D2-A

53433924 ROSNY CS FOOT 21 / CARRIERES GRESILLONS 21

D3-C

53439994 MONTFORT FC 21 / VERSAILLES JUSSIEU 21

U16

D3-D

54801855 CHATOU AS 22 / TRAPPES ES 23

A PROGRAMMER

LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SE METTRE D'ACCORD SUR DES DATES DE REPORT

FUTSAL SENIORS

D1-A

54646393 CARRIERES GRESILLONS 1 / LA TOILE 1
54646404 CARRIERES GRESILLONS 1 / PERRY FOOT. ES 1

LUNDI SOIR

POULE-A

54939955 ETANG ST NOM ES 1 / MAUREPAS AS 1

45 ANS

POULE-A

55013295 MAURECOURT F.C. 1 / MAULOISE U.S. 1
5013300 MAULOISE U.S. 1 / VILLENNES ORGEVAL 1
55013310 MAULOISE U.S. 1 / ECQUEVILLY E.F.C. 1

POULE-B

55013789 PERRY FOOT. ES 1 / HOUDANAISE REGION FC 1

Mardi 16 décembre 2025

POULE-C

55014064 MANTOIS 78 FC 1 / JUZIERS F.C. 1
55014076 BREVAL LONGNES F.C. 1 / JUZIERS F.C. 1
55014078 MEULAN GUITRANCOURT 1 / BREVAL LONGNES 1

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant la date du match** le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

SENIORS

D4B DU 02/02/2025

28222796 – POISSY FC 2 / BOUGIVAL FOOT

Transmis de la Commission de Discipline en instruction du 11/03/2025 infligeant une suspension de terrain de 5 matches fermes pour l'équipe 2 de Poissy FC évoluant en Séniors D4-A.

En raison du changement de poules de l'équipe POISSY 2, la Commission a désigné le matche suivant :

D5-B DU 25/01/2026

54777570 POISSY FC 2 / ENT. MAULE -MEZIERES 2

La Commission prend note de courrier du Maire d'Epône précisant que Poissy pourra jouer ses rencontres sur les installations d'Epône.

TRANSMIS DE LA LIGUE

SENIORS

COUPE DE FRANCE

4792086 – PORCHEVILLE F.C. 1 / BAGNEUX COM 1 du 28/09/2025 (4ème tour)

La Commission Régionale de DISCIPLINE décide d'infliger une suspension de terrain de 2 MATCHES FERMES à l'équipe Seniors 1 de PORCHEVILLE F.C. à compter du 24 NOVEMBRE 2025
La commission désigne les matches suivants :

D4-A DU 18/01/2025

53437698 PORCHEVILLE FC 1 - VINSKY FCM 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le vendredi 02/01/2026.

YVELINES FOOT N° 1869

D4-A DU 15/02/2026

53437721 PORCHEVILLE FC 1 - HARDRICOURT US 3

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le vendredi 30/01/2026.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District.
La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée
Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

COMPTE TENU DE LA REINITIALISATION DES MOT DE PASSE DES COMPTES FOOTCLUB PAR LA FEDERATION, LA COMMISSION DECIDE EXCEPTIONNELLEMENT DE NE PAS SANCTIONNER LES FMI NON REALISEES DU 24/11/2025 AU 01/12/2025

SENIORS

D4-B DU 23/11/2025

54729742 BOUGAINVILLEES AFDOM 1 / PECQ US LE 1

Après rappel et non réception du rapport demandé, la Commission sanctionne l'équipe de BOUGAINVILLEES d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D5-D DU 14/12/2025

54725992 YVELINES U.S. 1 / ST ARNOULT U.S. 1

Pris note du rapport de Yvelines US.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

VETERANS

D2-B du 07/12/2025

53448508 YVELINES U.S. 31 / MAGNY 78 F.C. 31

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U15

D3-A DU 13/12/2025

53441792 CARRIERES GRESILLONS 1 / PORCHEVILLE FC 1

Pris note du rapport de l'arbitre officiel et du délégué.

La Commission sanctionne l'équipe de CARRIERES GRESILLONS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

FUTSAL SENIORS

D1-A DU 13/12/2025

54646442 MONTESSON U.S. 1 / MUREAUX O.F.C. 1

Pris note du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission sanctionne l'équipe de MONTESSON d'un avertissement et d'une amende de 30€.